



Conditions générales de vente Formation

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et de coaching réalisées par NB Associés.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserves des présentes Conditions Générales de Vente. A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces Conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de l'inscription et prévalent sur tout autre document.

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription prend effet à réception de la convention (ou devis) signée, **au plus tard 30 jours ouvrés avant le début de la session pour une formation**, validant votre accord sur la prestation, signé par une personne habilitée et accompagné du règlement correspondant. L'inscription n'est définitive qu'après le paiement de l'acompte de 30% comme stipulé sur le devis.

Cette inscription est valable pour la totalité de la prestation.

Les inscriptions sont prises selon le calendrier confirmé en retour. Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

NB Associé se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission d'un stagiaire.

NB Associé pourra confier la conduite de tout ou partie de l'action de formation à un autre organisme de formation avec lequel il aura passé un accord de sous-traitance.

CONVOCATION

Une convocation est adressée, à l'avance, à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaires...)

Les contenus annoncés sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'actualité et de l'évolution des connaissances dans le secteur concerné.

REPORT – ANNULATION D'INSCRIPTION - ABSENCE

L'entreprise conserve la possibilité de reporter ou d'annuler l'inscription d'un ou plusieurs stagiaires/candidats. Ces demandes de report ou d'annulation devront se limiter aux cas de force majeure dûment justifiables et ne pourront être acceptées que si elles surviennent plus de SIX semaines avant le début de la prestation.

Passé ce délai, NB & Associés facturera le bénéficiaire comme suit :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation total est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût total de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

La substitution d'un stagiaire par un autre, en amont ou en cours de formation n'est pas acceptée. Toute session commencée est due en totalité.

L'absentéisme non signalée par l'entreprise ou l'abandon du stagiaire, sans justificatif, ne donne lieu à aucun remboursement ou avoir sur le prix de la prestation.

En cas de retard à la session de formation, le formateur se réserve le droit de contacter le stagiaire ou le donneur d'ordre après 30min de retard afin de convenir de la suite à donner (Retard accepté dans un délai d'une heure ou annulation de la session sans motif valide).

Le remboursement de votre achat vous sera envoyé au plus tard dans les 30 jours suivants.



Conditions générales de vente Formation

Dans le cas d'une formation entreprise par une personne physique, à titre individuel et à ses frais, elle dispose d'un **délaï de rétractation de 10 jours**, durant lequel elle peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

REPORT – ANNULATION DE SESSION

NB & Associés se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session en cas de force majeure dûment justifiable sans donner lieu à une quelconque indemnité. En cas d'annulation de son fait, NB & Associés conserve votre dossier pour vous inscrire sur une date ultérieure ou, à votre demande, peut procéder au retour de votre règlement.

Tarifs : Les tarifs sont exprimés en Euros HT, majorés de la TVA au taux en vigueur (se référer au bulletin d'inscription).

CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte de 30% est exigible au moment de l'inscription. Les inscriptions non accompagnées de leur règlement ne sont pas prises en compte.

Tout retard ou incident de paiement est passible, après mise en demeure, d'une pénalité de retard calculée au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (loi 92-1442).

Dans le cas d'une prise en charge du coût de la formation par un OPCO, il appartient à l'entreprise de se faire rembourser directement sa quote-part.

FACTURATION – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les prestations, conformément à la loi sur la formation professionnelle font l'objet d'un devis (ou convention) et/ou d'une convention si exigée dans le cadre d'un dossier de financement, retourné(e) impérativement signé(e) avant le début de la formation.

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation (attestant de l'assiduité du stagiaire), une attestation de formation et le cas échéant, une attestation de réussite sont remises au stagiaire ou à l'entreprise, pour remise au stagiaire.

La facture, établie au nom de l'entreprise, est adressée à l'issue de la formation.

ASSURANCES

Le stagiaire reste responsable, pendant toute la durée de la session de formation, vis à vis des tiers et de NB & Associés. Il doit donc être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de natures diverses.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par l'entreprise et/ou le stagiaire à NB & Associés, dans le cadre des prestations pourront être communiquées aux partenaires de NB & Associés pour les besoins desdites prestations.

Par ailleurs, l'entreprise et/ou le stagiaire peut être amené à recevoir, par l'intermédiaire de NB & Associés, des propositions d'autres sociétés par tous moyens d'information ou de communication, qu'ils soient postaux ou électroniques. L'entreprise et/ou le stagiaire peut à tout moment s'y opposer en informant NB & Associés par écrit ou e-mail. Conformément aux termes de la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978, harmonisée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679), l'entreprise et/ou le stagiaire peut faire valoir auprès de NB & Associés un droit d'accès et de rectification des informations transmises le concernant.



Conditions générales de vente Formation

ELECTION DE DOMICILE – RECLAMATION - LITIGE

L'élection de domicile de NB & Associés est faite à son siège social. En cas de réclamation vous envoyez l'objet de votre demande par mail à contact@nb-ass.fr Nous vous répondrons dans les plus brefs délais.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive des Tribunaux du ressort du Greffe de Tribunal de Commerce de ROUEN.

NB & Associés
237 rue des Ajoncs
76 240 Belbeuf